AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2404
FR0000130692-FS0745

9 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 juillet 2020, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 juillet 2020, le seuil de 10% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 434 953 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 10,14% du capital et 9,77% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société CHARGEURS par la société Sycomore Asset Management s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société CHARGEURS ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Sycomore Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société CHARGEURS ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 24 003 377 actions représentant 24 913 489 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.